



Projet Educatif De l'accueil collectif de mineurs

de la Ville de Vouziers

Pôle Scolaire Dora Levi
Année 2022

Sommaire

I - Définition du projet éducatif p. 2

- a) Le projet éducatif
- b) La vocation de la commune de Vouziers

II - Organisation et fonctionnement p. 3-11

- a) Organisation générale
- b) Le public accueilli
- c) Le fonctionnement général
- d) Les moyens humains
- e) Les moyens matériels
- f) Les moyens financiers
- g) Le fonctionnement opérationnel

III - Les objectifs de la ville de Vouziers p. 12-16

- a) Les objectifs généraux
- b) Les objectifs éducatifs

IV – Les modalités d'évaluation p. 17-21

I - Définition du projet éducatif

a) Le projet éducatif

Qui est concerné par ce projet ?

Le projet éducatif est écrit par l'organisateur ; c'est-à-dire la ville de Vouziers. Il peut être consulté par l'ensemble des acteurs de l'accueil : les élus municipaux, la responsable du Pôle Enfance Jeunesse, culture et sport, la responsable du service extrascolaire, le personnel périscolaire, l'équipe d'encadrement (direction et animateurs) et les parents).

Que trouve-t-on dans un projet éducatif ?

- La vocation de la commune de Vouziers ;
- Le fonctionnement de la structure ;
- Les divers moyens :
 - les ressources humaines et les missions de chacun (les élus, le personnel mutualisé, l'équipe d'encadrement) ;
 - Les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement ;
 - Les moyens matériels mis à disposition pour l'équipe municipale.
- Les objectifs généraux et éducatifs : l'action s'inscrit dans une politique jeunesse en faveur des enfants et définit ses objectifs afin d'évaluer en permanence son organisation et son fonctionnement ;

b) La vocation de la commune

Dans le cadre de ses compétences, la ville de Vouziers organise uniquement un accueil collectif de mineurs durant les vacances estivales sur 4 semaines.

L'objectif principal de ce centre est de proposer aux familles de Vouziers et de ses alentours un moyen d'accueil pour rassembler les enfants et permettre à chacun de vivre pleinement ses vacances et de détente à Vouziers.

II- Organisation et fonctionnement

a) Organisation générale

L'accueil se fait principalement au Pôle scolaire Dora Levi 14, rue Verte 08400 VOUZIERS ☎ 03 24 31 03 00

L'entrée principale se fera par l'accès au service périscolaire. Le centre occupera la zone du service périscolaire et certaines salles communes avec l'école (salles de motricité maternelle et élémentaires).



b) Le public accueilli

Le centre a une capacité d'accueil de **52** enfants de 3 à 13 ans.

Il accueille tous les enfants :

- dont l'un des parents réside au sein de la commune nouvelle de Vouziers (Chestres, Blaise, Condé-les-Vouziers, Vrizy et Terron-sur-Aisne) ;
- dont les enfants résident sur le territoire de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ;
- dont les enfants résident hors du territoire de la communauté communes.

Tous les enfants seront accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle.

Les enfants présentant un handicap physique ou moral seront également accueillis avec les éventuelles prédispositions qui nécessitent un accueil de qualité et adapté.

Les inscriptions se font auprès de l'accueil de la ville de Vouziers à partir de la mi-juin.

La première semaine, les inscriptions sont principalement réservées aux enfants dont le responsable légal habite à la commune nouvelle de Vouziers. La semaine suivante, elles sont ouvertes à tous.

Dates prévisionnelles : Lundi 13 juin 2022 et lundi 20 juin 2022.

L'inscription de l'enfant se fait obligatoirement à la semaine.

Le service accueil fera un accusé de réception à la famille pour l'enregistrement de l'inscription et ensuite proposera un rendez-vous à la famille pour venir payer le séjour.

c) Le fonctionnement général

Le centre de loisirs s'organise dans des locaux adaptés à l'accueil de mineurs. Il est déclaré auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) des Ardennes pour offrir un cadre réglementé afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Le centre sera ouvert **du lundi 11 juillet au 5 août 2022 soit 19 jours.**

Horaires : **de 9 h à 17 h comprenant une restauration collective**

Un service complémentaire d'accueil avant et après le centre (garderie)

Horaires : **le matin : 7 h 30 à 9 h ou de 8 h à 9 h**

le soir : de 17 h à 18 h

d) Les ressources humaines :

L'organisation nécessite des moyens humains indispensables à un service de qualité.

Pour cela, en raison de la mutualisation des services en janvier 2019 avec la communauté de communes, les personnels communautaires sont principalement mis à disposition de la ville de Vouziers et un recrutement spécifique est établi pour l'équipe d'encadrement :

Le responsable du Pôle enfance culture et sport veille à la cohérence du service proposé et reste en relation permanente avec la responsable du service extrascolaire et sport sur le bon déroulement de l'organisation.

Le responsable du service extrascolaire et sport qui coordonne avant, pendant et après le centre, accompagne administrativement et supervise la direction et l'équipe d'animation durant les 4 semaines du centre.

Il est l'interlocuteur avec les partenaires institutionnels et financiers (SDJES, CAF...), anime et fait respecter le projet éducatif, gère et harmonise administrativement le centre, veille au respect de la législation des ACM, forme et conseille la direction. Assure les moyens humains, matériels et financiers pour un fonctionnement optimal.

La direction du centre doit animer et faire respecter les projets éducatif et pédagogique, assurer la gestion de la structure d'accueil : gestion administrative, financière et matérielle, veiller au respect des instructions départementales, assurer le relais avec la responsable du service extrascolaire et sport et les familles, animer, former et conseiller l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation doit animer et respecter le projet pédagogique, appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public de mineurs, assurer la sécurité physique et morale du public qu'ils encadrent, concevoir et mettre en place un projet d'animation en tenant compte d'une part des objectifs éducatifs et

pédagogiques et d'autre part des besoins et attentes du public, Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique.

Le personnel d'entretien, périscolaire et technique :

L'équipe doit s'assurer que les locaux mis à disposition répondent aux normes de sécurité pour l'accueil des mineurs, assurer régulièrement le nettoyage des locaux d'activités et des sanitaires, assurer la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement du centre.

L'équipe doit assurer la réglementation relative à l'hygiène alimentaire, assurer la liaison chaude et froide de la livraison des repas par le prestataire, assurer le service du repas, assurer le nettoyage des locaux de restauration et du matériel utilisé, assurer la surveillance et le service en salle, assurer l'accueil du matin et du soir des enfants, assurer la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement du centre.

Chaque ressource humaine a les qualifications et les compétences requises pour mener correctement ses missions. Cela permet une organisation cohérente et rationnelle.

En ce qui concerne l'équipe d'encadrement (direction et animateurs), leur recrutement se fait par la création de postes spécifiques, selon toutes les dispositions légales, adapté à la capacité d'accueil des enfants. La ville reçoit et propose les candidatures qu'elles souhaitent retenir auprès du service ressource humaine de la communauté de communes.

Quant aux autres équipes, la communauté de communes met à la disposition du personnel adapté et qualifié aux besoins pour le bon déroulement du centre.

L'équipe est constituée :

→ *d'une équipe d'encadrement :*

- 1 directeur
- 5 animateurs qualifiés dont 1 animateur stagiaire
- 4 bénévoles non qualifiés par semaine

→ *d'une équipe technique :*

- 2 agents service en salle de restauration ;

- 4 agents chargés de l'entretien des locaux et de l'accueil du matin et du soir des enfants.

e) Les moyens matériels

La ville est soucieuse du bon accueil des enfants qui fréquente le centre. Elle s'efforce de donner tous les moyens matériels nécessaires.

La ville met à disposition :

→ Les locaux aux normes de sécurité du Pôle scolaire Dora Levi ainsi que les infrastructures culturelles et sportives,

→ Gymnase Jean-Noël Caquot ;

→ Espaces verts : Parc Bellevue, Parc Mitterrand, le Bois du Nan, l'aire de pique-nique de Condé, l'aire de Chemin de la Barbette.

→ Plateau scolaire en plein air avec (*2 terrains de basket et 2 terrains de football et handball, 2 terrains tennis ballon, volley et badminton*)

→ Tennis couvert – Parc François ;

→ Terrain stabilisé ;

→ Terrain de rugby ;

→ Stade municipal ;

→ 2 terrains multisports : Jules Bataille, rue Gambetta, René Julien au parc Bellevue (*1 terrain de basket , 1 grand terrain de football et handball et deux petits terrains latéraux avec des cages brésiliennes*) ;

→ une ligne téléphonique afin que le centre soit joignable à tout moment,

→ du matériel administratif (ordinateur, photocopieurs, documentation, fournitures de bureau...)

→ du matériel pédagogique au bon déroulement des activités manuelles, des jeux de société et de plein air.

Le centre est indépendant en fonctionnement avec son matériel pédagogique. Ce matériel est mutualisé avec le service périscolaire durant l'année scolaire dans le respect de sa bonne tenue.

f) Les moyens financiers

La ville met à disposition des moyens financiers indispensables au bon fonctionnement du centre et à la réalisation des objectifs définis et aux actions menées.

Le budget de fonctionnement :

La direction dispose d'une enveloppe budgétaire pour la prise en charge des prestataires d'activité, à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure d'accueil, du transport nécessaire aux déplacements des activités extérieures et de l'achat de matériel pédagogique.

Chaque dépense engagée par la direction est réalisée à l'aide de bons de commande.

Le budget complémentaire :

La ville reverse à la communauté de commune les frais d'autres charges comme les charges salariales, les coûts des assurances, les éventuels investissements, ...

En contrepartie la ville perçoit des subventions auprès de partenaires financiers et des participations familiales.

Les subventions de partenaire financier :

La ville perçoit essentiellement des subventions de prestation de services ordinaire et une subvention pour la charte de qualité de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).



Les participations familiales :

La ville fixe la participation familiale par délibération et prend en compte les différentes modalités de fonctionnement.

De plus, elle applique des tarifs forfaitaires accessibles et modulés en fonction du quotient familial, suivant le domicile du représentant légal.

Un tarif forfaitaire complémentaire est proposé pour le service d'accueil du matin et du soir.

Malgré les subventions du partenaire financier et les participations familiales, la ville intervient financièrement et de façon équitable pour le bon fonctionnement de chaque structure d'accueil.

g) Le fonctionnement opérationnel

La journée type d'un animateur

| | |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 8 h 30 | Préparation des activités ; |
| 9 h 00 - 9 h 20 | Accueil des enfants ; |
| 9 h 30 - 11 h 45 | Activités ; |
| 12 h 00 - 13 h 00 | Repas commun avec les enfants |
| 13 h 00 - 14 h 15 | Sieste ou activités en temps calme par groupe |
| 14 h 30 - 17 h 00 | Activités, et vers 16 h 00 le goûter ; |
| à 17 h 00 | Départ des enfants |
| 17 h 15 -18 h 00 (max.) | Rangement des salles d'activité et/ou réunions journalières |

Avant le centre, la direction devra prévoir 2 jours de réunions préparatoires.

Pendant le centre, la direction devra prévoir des réunions de concertation hebdomadaire **sont programmées pour :**

- La préparation des activités,
- Le bilan de la journée,
- Le contrôle de la bonne marche de l'ACM en référence au projet pédagogique,
- La préparation de journées exceptionnelles,
- La formation continue des animateurs,
- La réflexion sur des activités proposées par les enfants.

L'accueil du matin et du soir

Un accueil est proposé aux familles :

- Le matin : de 8 h 00 à 9 h 00 ou 7 h 30 à 9 h 00
- Et/ou le soir de 17 h 00 à 18 h 00

L'inscription à la semaine est obligatoire. L'accueil sera assuré par le personnel du service périscolaire, il devra prendre leur service à 7 h 15 et dans le respect du protocole sanitaire..

L'accueil des enfant

Nous n'avons pas cette année de conditions particulières liées à la COVID à respecter. Toutefois si nous devons remettre en place un protocole, les familles en seront informées lors de l'inscription de l'enfant.

Le centre va reprendre son organisation habituelle mais toutefois dans de nouveaux locaux. Un temps d'adaptation va être nécessaire pour que l'accueil soit organisé dans les meilleures conditions.

L'enfant sera accueilli dans le hall d'entrée du pôle scolaire Dora Lévi du côté accueil et maternelle par l'équipe d'animation.

Chaque groupe aura un espace réservé avec des sanitaires et un accès à un point d'eau pour les activités manuelles.

À leur arrivée chaque lundi matin de chaque semaine, les enfants bénéficieront d'une information pratique, visite des locaux.

L'accueil des enfants porteurs de handicap

L'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap se fera dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé après concertation entre l'organisateur, la famille et le médecin traitant de l'enfant afin de juger la faisabilité de cet accueil. Les locaux sont adaptés pour accueillir ces enfants.

La charte de qualité des centres de loisirs

Le service extrascolaire va reconduire le dispositif mis en place par la CAF « la charte de qualité ».

Cette charte permet à la ville d'obtenir une subvention pour l'achat de matériel utile pour le bon déroulement du centre.

Le centre a obtenu 2 soleils.

La restauration midi

Cette année, l'organisation du temps du midi change complètement. Elle rejoint le service périscolaire proposé depuis septembre à savoir une restauration collective qui est préparée par Gilbin-traiteur (Verdun/Stenay).

Les repas sont préparés tous les jours en liaison froide et sont remis sur place à température.

Les produits cultivés localement (produits frais, 40 % des approvisionnements effectués auprès des producteurs est abattoirs de la région) sont choisis rigoureusement pour élaborer des recettes savoureuses, sans produits ajoutés et adaptés à chaque âge. Le traiteur a pour but de proposer un menu équilibré et adapté.

Le temps du midi est prévu de 12 h 00 à 13 h 00.

Les 3-5 ans seront servis à table.

Les 6-13 ans prendront un plateau et iront chercher le repas configuration d'un self-service.

La ville souhaite que ce service soit un moment :

- d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...),
- d'éducation au gaspillage alimentaire par le tri sélectif après le repas,
- d'éducation à la vie collective par le respect de chacun, du matériel mis à la disposition,
- de détente et convivial.

le choix des activités

Les activités proposées par l'équipe d'encadrement devront être adaptées selon la tranche d'âge et en respectant la réglementation en vigueur.

Le planning d'activités de chaque tranche d'âges sera affiché dans le panneau d'affichage à l'extérieur du centre.

III- Les objectifs généraux et éducatifs de la ville.

a) Les objectifs généraux

La ville, depuis de nombreuses années, s'est inscrite dans une véritable politique éducative, sociale, culturelle et sportive en direction des jeunes vouzinois de 3 à 13 ans.

Les orientations de la politique de la ville ont pour objectifs :

- permettre la mixité sociale en favorisant des rencontres d'enfants de quartiers, de cultures, d'environnements socio-professionnels différents ;

- préparer, favoriser la citoyenneté par une connaissance et une fréquentation des structures (sociales, sportives, administratives et culturelles) et des personnels municipaux ;

- offrir aux familles, localement, des activités éducatives et de loisirs pendant les grandes vacances ; compléter l'offre des associations et du privé en la matière ;

- permettre une première expérience professionnelle à des jeunes du secteur, candidats à un poste d'animateur, et entretenir pour les plus jeunes une possibilité de bénévolat au cours duquel ils ont le temps de vérifier leur intérêt pour un métier en lien avec les enfants et l'éducation ;

- apprendre la politesse par une gestion systématique des incidents d'incivilité, par le travail sur l'accueil, le respect de l'autre, travailler sur le respect de l'adulte (tous les acteurs : animateurs, employés municipaux, intervenants...) seront associés à la démarche.

Le centre est un lieu où les enfants peuvent vivre une expérience différente de celle de leur vie quotidienne : dans le rythme, les rencontres, les activités et dans les différents lieux. Occasion leur est aussi fournie de mieux connaître les structures municipales.

Il conduit les jeunes vers la découverte, la connaissance et le respect des autres et du milieu. C'est également un lieu privilégié d'éducation qui doit permettre aux enfants de vivre une vie collective riche, tout en s'y situant comme individus. Le respect de l'individu est l'un des points essentiels pour préserver le droit à la différence de chacun.

Ce qui implique la mise en place d'un lieu où chaque enfant peut vivre à son propre rythme, s'exprimer en toute liberté et accéder au degré d'autonomie qu'il est capable d'assumer sur la base du respect des droits et devoirs de l'enfant.

La ville s'engage auprès de la Caf des Ardennes sur la charte qualité des accueils de loisirs afin d'apporter et d'améliorer notre qualité d'accueil au sein de notre centre.

b) Les objectifs éducatifs

L'action du centre s'inscrit dans la politique en faveur des enfants et peut se définir en quelques principes éducatifs :

→ Favoriser le développement et l'autonomie du jeune et de l'enfant

Le développement du jeune et de l'enfant doit être entrepris dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge. Ainsi une pédagogie adaptée à cet objectif doit être mise en œuvre dans le projet pédagogique et chaque activité doit être réfléchie dans cette optique. Le développement de l'enfant passe aussi par des activités à caractère éducatif de quelque nature que ce soit (*culturel, sportif, manuel, ...*).

La recherche d'autonomie doit également permettre aux enfants de maîtriser la réalité extérieure et d'être acteur de son développement. Cela amènera l'enfant à cultiver son esprit critique et à faire des choix.

→ Favoriser les relations et les échanges.

Par des projets d'animation, des activités et des règles de vie en collectivité, le centre doit favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité sociale et culturelle. Il peut également favoriser les relations entre les générations à travers des projets d'animation ou des échanges avec les parents, des associations et des structures de nos aînés. Enfin, on peut initier à l'apprentissage et à l'expérimentation de la démocratie afin d'élargir la réflexion du jeune et de l'enfant.

→ Appréhender avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé

Ces notions doivent amener l'enfant à découvrir de nouvelles saveurs et de nouveaux goûts lors des repas du midi, lors d'activités culinaires. Le centre s'efforcera d'apprendre à l'enfant à structurer son alimentation sur la journée (*un bon goûter, dangers du grignotage,*

dangers des aliments gras et sucrés, ...). Le fait d'élaborer des projets qui associeraient l'hygiène et la santé permettra à l'enfant de prendre conscience de l'importance du bien vivre.

→ Prendre en compte les besoins particuliers des enfants de moins de 6 ans

L'enfant de moins de 6 ans est une personne à part entière qui a le droit au respect et à des attentions spécifiques.

L'équipe d'animation devra prendre en compte le besoin de sécurité, notamment affective, qu'impose la prise en charge de ce public. L'enfant découvrant souvent un nouveau milieu, il leur faudra prendre en compte les rythmes de vie des petits et notamment leur besoin de repos dans un local calme. Plus généralement, c'est bien la structure d'accueil et ses équipes qui devront s'adapter à ce public et non l'inverse.

Ces principes éducatifs s'articulent essentiellement autour de 3 axes fondamentaux :

L'épanouissement de l'enfant

Le centre aidera l'enfant à s'épanouir au travers d'activités proches de ses attentes et de ses besoins tout en lui permettant de se dépenser et de se dépasser. Le centre est un espace où les enfants sont au cœur de toutes les préoccupations. Ils viennent au centre pour s'amuser; il faut donc faire en sorte que le centre ne soit pas un lieu contraignant mais un lieu agréable synonyme d'amusement et de dépassement.

Pour cela, des projets d'animation particuliers et de nombreuses activités éducatives permettront aux enfants de sortir du cadre culturel ou géographique qu'ils connaissent. L'équipe d'encadrement veillera à placer l'enfant en position de faire des choix sur ses loisirs; elle devra donc être force de proposition et d'innovation.

L'épanouissement de l'enfant c'est aussi de privilégier les moments de vie collective où il est avec ses pairs et peut jouer avec eux. C'est surtout pour cette raison que les enfants viennent au centre : pour être avec leurs « copains » et faire des rencontres. Fort de ce constat, il faut que tous les enfants, sans exception, puissent entrer dans les activités proposées, quelles que soient leurs capacités. En d'autres termes, il s'agit d'intégrer chaque enfant au groupe auquel il appartient dans le respect des différences et des individualités.

Enfin le fait de participer à des activités communes avec les autres tranche d'âges du centre lui fera prendre conscience qu'il appartient à un espace communautaire.

Le Respect

Le centre est un lieu de vie qui ne peut fonctionner correctement que si les règles de vie en collectivité ont été établies et respectées par tous (*enfants comme adultes*). Il ne faut pas en faire pour les enfants un prolongement de l'école d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux fréquente déjà les locaux d'accueil tout au long de l'année et aspire à autre chose durant leurs vacances.

La relation enfant / adulte fonctionne sur une confiance et un respect mutuel. Cela implique que chacun ait des droits mais aussi des devoirs l'un envers l'autre :

↳ Pour les enfants, il s'agit de respecter les autres enfants, en acceptant leurs différences ou leurs divergences d'opinions, mais aussi l'ensemble des adultes qui travaillent au sein des structures d'accueil. Enfin, ils doivent également respecter les locaux et le matériel.

↳ Pour les adultes, un comportement responsable est exigé en présence des enfants. L'animateur n'est pas un "copain" ni un "professeur" mais il doit montrer l'exemple. De plus, il est le garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants qui lui sont confiés.

Cela passe par certaines interdictions évidentes (*user de la force, fumer, téléphoner sans raison professionnelle, ...*) et l'emploi d'un langage adapté.

→ L'aspect éducatif

↳ Par les activités qu'elle propose, le centre est pour les enfants une ouverture sur le monde et sur la société et elle doit donc contribuer à former leur jugement critique et leur capacité à vivre ensemble. Etre citoyen, pour l'enfant, c'est donc prendre conscience du monde qui l'entoure et y agir.

↳ Le respect des règles de sécurité en toute occasion est important, notamment les règles de sécurité routière lors de déplacement à pied ou à vélo (*marcher en rang et sur le trottoir, traverser quand les animateurs le préconisent, écouter les consignes de sécurité lors des sorties vélo, ...*).

↳ La sensibilisation aux problèmes environnementaux permet de développer l'écocitoyenneté (*respecter notre environnement naturel, recycler les déchets, économiser l'énergie...*)

↳ Les temps de repas (*goûter, repas du midi, ...*) sont des moments privilégiés. Ils doivent permettre à l'enfant de manger de façon variée, de respecter les notions d'hygiène alimentaire et corporelle, d'avoir une bonne tenue à table, ...

↳ La solidarité intergénérationnelle permet à chaque génération d'apprendre à se comprendre et à vivre ensemble.

- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes d'un certain âge et / ou porteur de handicap.

- Amener les enfants et les jeunes à s'intéresser et à tisser des relations de confiance avec les autres générations. Par le biais d'actions intergénérationnelles, on peut créer un monde de convivialité entre les générations.

↳ La solidarité en direction des populations fragilisées permet aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir sur les soucis de vie que certains peuvent rencontrer.

- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des populations fragilisées.

- Amener les enfants et les jeunes à monter des actions en direction de ces populations avec l'objectif de leur faire découvrir les avantages de nos structures éducatives.

Pour que le centre fonctionne dans les meilleures conditions, la ville propose des objectifs opérationnels auprès de :

L'équipe d'encadrement :

- Constituer une équipe motivée, dynamique et organisée,

- Bien communiquer au sein de l'équipe d'animateurs et avec la direction,

- Respecter les consignes de sécurité à travers les activités mises en place,

- Respecter le protocole sanitaire : les gestes barrières et la distanciation physique,

- Connaître la réglementation et ses responsabilités,

- Privilégier le mot « vacances » pour chaque enfant,
- Favoriser l'expression individuelle et de groupe,
- Responsabiliser les enfants et les adultes par le biais des différentes activités,
- Créer un noyau d'animateurs qui évolue dans le temps,
- Avoir un rôle formateur,
- Solliciter et développer les cinq sens par le choix de thèmes appropriés,
- Organiser les journées selon les groupes d'âge et les centres d'intérêt,
- Travailler en équipe,

L'enfant :

- Respecter les règles sanitaires, les gestes barrières et les consignes de sécurité,
- Participer aux différentes activités proposées,
- S'épanouir et s'intégrer au sein d'un groupe,
- Acquérir des nouvelles connaissances dans différents domaines,
- Découvrir des activités manuelles, culturelles et sportives,
- Connaître et explorer les différents milieux et du département,
- S'impliquer dans l'organisation des activités,
- Expérimenter des situations, activités faisant appel aux cinq sens.

IV- Les modalités d'évaluation

L'intérêt de la ville d'évaluer le service que propose le centre est d'abord de savoir si les enfants s'épanouissent et s'enrichissent au sein des structures d'accueil.

Ensuite, c'est de connaître si les objectifs fixés sont atteints.

Enfin, l'évaluation du centre permet d'évoluer et de démontrer sa pertinence et son importance auprès de ses partenaires institutionnels et financiers.

Les différents niveaux d'évaluation sont : l'évaluation du fonctionnement global des structures d'accueil et des actions menées, l'évaluation du personnel qui intervient, l'évaluation des prestataires de service.

Les évaluations ont pour but d'améliorer la qualité de service du centre et elle commence dès le début de la préparation du centre jusqu'au dernier jour de fonctionnement.

L'évaluation du centre :

Le centre est évalué à chaque semaine organisée et un bilan pédagogique est écrit et remis au responsable du service extrascolaire et sport à la fin du centre par la direction.

Le bilan du centre permet d'évaluer :

- ↳ Les objectifs pédagogiques fixés en début du centre,
- ↳ Les activités pédagogiques et les sorties ludiques et culturelles,
- ↳ Le personnel évoluant dans le cadre du centre,
- ↳ Les prestataires de services (*transport, restauration, ...*).

L'évaluation du personnel :

L'évaluation du personnel contribue à savoir si chacun a correctement mené les missions qui lui ont été confiées.

L'évaluation de la direction :

La direction est évaluée par le responsable du service extrascolaire à l'aide d'une grille d'évaluation.

Cette évaluation permet de savoir si elle est compétente à :

- ↳ Préparer et organiser une session,
- ↳ Animer, diriger et évaluer une équipe d'animation,
- ↳ Assurer la gestion administrative et financière,
- ↳ Assurer la sécurité des enfants accueillis, ...

La direction peut être force de proposition afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation du prochain centre.

L'évaluation des animateurs :

Les animateurs sont évalués par la direction à l'aide d'une grille d'évaluation, de la responsable du service extrascolaire et des parents.

La direction devra prévoir des entretiens et des réunions pour permettre l'évaluation :

- ↳ De la pédagogie mis en place,
- ↳ Du projet d'animation,
- ↳ Du rythme de la journée,
- ↳ De l'implication et du comportement des animateurs,
- ↳ Du comportement et des remarques des enfants durant les activités ou à des sorties ludiques et culturelles,

Les animateurs peuvent être force de proposition pour des projets d'animation innovants et motivants.

L'évaluation avec les enfants :

Il est nécessaire d'avoir un retour des enfants durant toute la durée de fonctionnement de la session tant sur le déroulement de l'accueil de loisirs (*activités, sorties, ...*) que sur la vie collective et quotidienne.

Pour cela, des temps de parole entre enfants et animateurs vont permettre à chacun de s'exprimer sur le déroulement ou sur des éventuels conflits entre enfants ou entre enfants et animateurs.

La direction sera également présente pour signaler les éventuels dysfonctionnements sur les rapports entre enfants ou entre enfants et animateurs. Également de proposer un questionnaire de satisfaction adapté à l'âge de l'enfant.

L'évaluation avec les parents :

Il est nécessaire d'avoir un retour des parents durant toute la durée de fonctionnement du centre tant sur le déroulement de l'accueil de loisirs (*activités, sorties, ...*), et la relation avec les animateurs et la direction.

La direction devra proposer à chaque fin de semaine un questionnaire de satisfaction.

L'évaluation des prestataires de service :

L'évaluation des prestataires de service permet de réajuster la qualité des prestations demandées.

L'évaluation de la prestation transport :

Le coordonnateur et l'équipe de direction évaluent le prestataire transport afin de savoir si la prestation est correctement menée avec toutes les règles de sécurité que nécessitent le transport de personnes et le respect des horaires contractualisés.

L'évaluation de la prestation restauration :

Le coordonnateur et la direction évaluent la prestation restauration afin de connaître si elle répond aux normes d'hygiène et santé alimentaire et si elle est adaptée aux enfants accueillis.

L'évaluation des prestataires de sorties ludiques et culturelles :

Le coordonnateur, la direction, l'équipe d'animation et les enfants évaluent les sorties ludiques et culturelles afin de reconduire ou non la prestation.

Une sortie ludique et culturelle doit être mise en place avec toutes les consignes de sécurité et doit être adaptée à l'âge de l'enfant qui la pratique.